

1 COORDONNER, PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE

ASSISTANCE HUMANITAIRE

52 000.000 de francs CFA.

financées par l'Etat de Côte d'Ivoire pour la phase de sensibilisation et de profilage du plan d'action du Mont Péko (évalué à 1 426 517 839)

200.000.000 de francs CFA.

pour la collecte et la distribution de vivres et de non vivres aux réfugiés, rapatriés et personnes sinistrées ; soit près 11.500 personnes sur tout le territoire national.



ASSISTANCE AUX PUPILLES DE L'ETAT ET DE LA NATION

- La loi n° 2014-137 du 24 mars 2014 portant statut de Pupilles de la Nation a été promulguée ;
- Création au sein du Ministère d'une direction en charge des pupilles de la Nation et de l'Etat.

PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE GUERRE



Signature avec l'HMA, d'une Convention de prise en charge médicale des victimes des crises.

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

- Adoption par le Gouvernement d'un Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes ;
- Adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de lutte contre la Traite des Personnes.

2 FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES CITOYENS DANS LE CADRE DE LA FAMILLE

PROTÉGER ET PROMOUVOIR LA FAMILLE

- La loi n°2013-33 du 25 janvier 2013 portant amendement de la loi sur le mariage (abrogeant l'article 53 et modifiant les articles 58 ; 59 ; 60 et 67) a été promulguée et 120 personnes ressources ont été formées pour la sensibilisation des populations sur le contenu de la loi ;
- Création d'une Commission Nationale de la Famille ;
- Elaboration et validation de la Politique Nationale de la Famille ;
- Adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG).

PROMOUVOIR LA FEMME SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET JURIDIQUE

Rendre autonome la Femme

- 61 000 femmes ont été financées par le Fonds National « Femmes et Développement » et la FAF-CI pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Le projet de promotion, protection et autonomisation de la femme en milieu rural a été lancé permettant la réhabilitation de l'hôtel Hambol de Katiola, la formation et l'installation de 226 groupements de femmes à Katiola, à Gagnoa à Bouaké et à Guiglo soit plus de 2000 femmes en matière de gestion des AGR (comptabilité simplifiée, techniques commerciales, techniques agricoles et vie associative).

PROTÉGER LE DROIT DE L'ENFANT : Assurer la protection de l'Enfant

- Mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'enfant ;
- Création du Parlement des enfants en Côte d'Ivoire ;
- Module sur la protection de l'enfant a été inséré dans le curricula de formation initiale des écoles de police et de gendarmerie ;
- Programme Nationale d'Animation Communautaire en matière de protection de l'enfant dans 54 localités (7 000 jugements supplétifs délivrés aux enfants) ;
- Renforcement des capacités de 2 472 leaders et relais communautaires ainsi que de 551 professionnels en matière de détection, signalement, référence et prise en charge des enfants victimes ;
- Mise en place de la ligne 116, « allo enfant en détresse », Prise en charge par les services sociaux de 700 enfants victimes de violences dont 48% de violences sexuelles ont été détectés ;
- Actions de sensibilisations menées dans 36 départements permettant à plus de 311 700 enfants de vivre dans un environnement familial plus sensible à la protection de l'enfant contre les violences et les abus ;
- Ratification de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, adoptée le 29 mai 1993 à la Haye (Pays-Bas) par décret N°2014-807 du 16 décembre 2014 ;
- Loi N° 2014-806 du 16 décembre 2014 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, adoptée le 29 mai 1993 à la Haye (Pays-Bas) ;
- Installation des mécanismes de coordination, de suivi et de mise en oeuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant dans les régions du Gontougo, du Gbêkè, du Kabadougou, du Poro, de San-Pedro et du Tonkpi.